

**Objet :** Évolution du SYLOA vers un syndicat mixte à la carte

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt, à quatorze heures, dans les locaux de la communauté de communes Erdre et Gesvres, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du six janvier deux mille vingt, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 9 (18 voix)**

Mme Chantal BRIÈRE (2 voix), M. Christian COUTURIER (4 voix), M. Jean TEURNIER (1 voix), M. Jean-Charles JUHEL (1 voix), M. Éric PROVOST (3 voix), M. Jean-Paul NICOLAS (1 voix), M. Jean-Pierre BELLEIL (3 voix), M. Jean-Yves HENRY (2 voix), M. René LE YOUDEC (1 voix).

**Absents représentés : 9 (11 voix)**

Mme Anne LERAY donne pouvoir à M. Jean TEURNIER (1 voix), M. Freddy HERVOCHON donne pouvoir à Mme Chantal BRIÈRE (3 voix), M. Jacques ROBERT donne pouvoir à M. Jean-Yves HENRY (1 voix), M. Marcel COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Paul NICOLAS (1 voix), M. Michel BELOUIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre BELLEIL (1 voix), M. Jean-Pierre LUCAS donne pouvoir à M. Éric PROVOST (1 voix), M. Jean-Claude CAUDAL donne pouvoir à M. Christian COUTURIER (1 voix), M. Christophe DOUGÉ donne pouvoir à M. Jean-Charles JUHEL (1 voix), M. Didier PÉCOT donne pouvoir à M. René LE YOUDEC (1 voix).

**Absents Excusés : 3**

M. Jean CHARRIER, M. Louis-Marie ORDUREAU, Mme Claire TRAMIER, Mme Sylvie GAUTREAU.

**Assistaient également : 2**

M. Didier COULOMBEL, Mme Caroline ROHART.

**Nombre de votants :** 18 (dont 9 pouvoirs) pour un total de 29 voix

**Secrétaire de séance :** M. Jean TEURNIER

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Président rappelle qu'en 2019, quatre EPCI-FP membres du SYLOA, CC Sèvre et Loire, CA Mauges communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo, lui ont confié par convention, la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'organisation des compétences de l'eau sur les sous-bassins de Goulaine, Divatte, Robinets-Haie d'Allot.

L'étude a été lancée en mai 2019 par une phase d'état des lieux et diagnostic, présentée en septembre dernier aux membres du Comité de pilotage. Cette étape a notamment débuté par des entretiens avec les parties prenantes, afin de définir leurs attentes vis-à-vis de cette étude et de l'organisation future des compétences de l'eau sur ces trois sous-bassins versants.

Sur la base de cet état des lieux et diagnostic des enjeux du territoire et de l'organisation actuelle des compétences, des ateliers de concertation des acteurs locaux se sont tenus en novembre pour aboutir à la construction de quatre scénarios d'organisation :

- *Scénario A* : Mise en place d'un syndicat sur les 3 sous-bassins versants.
- *Scénario B* : Le SYLOA devient structure opérationnelle sur les 3 sous-bassins versants.
- *Scénario C* : Le SYLOA devient structure opérationnelle sur les sous-bassins de Goulaine et Divatte et le SMiB Èvre-Thau-St Denis-Robinets-Haie d'Allot reste compétent sur le sous-bassin Robinets-Haie d'Allot.

- *Scénario D*: Les syndicats de Goulaine et de Divatte fusionnent et le SMiB Evre-Thau-St Denis-Robinets-Haie d'Allot reste compétent sur le sous-bassin Robinets-Haie d'Allot.

Le COPIL s'est prononcé le 10 janvier 2020 en faveur de deux scénarios : les scénarios B ou C, impliquant tous deux une fusion du SYLOA avec les syndicats locaux et une structuration opérationnelle des missions du SYLOA sur deux (Goulaine, Divatte, scénario C) voire trois sous-bassins versants (Goulaine, Divatte, Robinets, scénario B).

Ces deux scénarios se traduiront par la prise de tout ou partie de la compétence GEMAPI sur les sous-bassins concernés, par transfert des EPCI-FP membres concernés par ce territoire.

Dans ce contexte, le COPIL de l'étude a souhaité interroger le Comité syndical du SYLOA sur sa position quant à cette évolution du SYLOA.

Les membres du Comité syndical du SYLOA, lors de la séance du 26 novembre, se sont exprimés en faveur de ces scénarios de fusion, rappelant que les statuts du SYLOA avaient été rédigés en ouvrant cette possibilité pour les membres.

Les membres ont rappelé que les EPCI-FP ayant transféré toute ou partie de la compétence devront assumer la charge financière des missions et actions portées sur ce périmètre. Il a été rappelé qu'une commission consultative élargie aux élus locaux serait créée pour préparer les décisions du comité syndical sur ces sous-bassins, et qu'un budget annexe y serait consacré.

- ▶ **Il est proposé au comité syndical de travailler à la modification des statuts du syndicat pour tendre vers un syndicat mixte à la carte. Cette évolution des statuts devra permettre aux EPCI-FP qui le souhaitent de transférer tout ou partie de la compétence GEMAPI, et des compétences de l'eau (qui restent à définir dans le cadre de l'étude en cours), au SYLOA sur les sous-bassins concernés par le périmètre d'étude. Le choix des sous-bassins visés par le transfert de compétences au SYLOA est laissé à la libre appréciation des EPCI-FP compétents.**

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

- ✔ **Valide** la proposition de travailler à la modification des statuts du SYLOA pour tendre vers un syndicat mixte à la carte.

Fait à Grandchamp-des-fontaines, le 21 janvier 2020



Christian COUTURIER  
Président du SYLOA